

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 5 mai 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 6.1, 7.1, 7.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h55.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 6.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.5), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER (à partir du 5.5), M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Etaient absents : M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : Mme Karima ROCHDI

**Fonds d'aide aux écoles de musique 2017 –
Attribution d'une subvention à l'Avenir de Saint-Vit et ses environs
au titre d'une école de musique dite «locale»**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Résumé :

Suite à l'extension du périmètre du Grand Besançon au 1^{er} janvier 2017, l'association l'Avenir de Saint-Vit et ses environs a sollicité une aide pour son école de musique.

Compte tenu des éléments transmis, la subvention proposée pour l'école de musique dite locale de l'Avenir de Saint-Vit et ses environs s'élève à 2606 € pour l'année 2017.

L'extension du périmètre du Grand Besançon permet aux écoles de musique associatives dont le siège se situe sur ces nouvelles communes de solliciter une aide dans le cadre du fonds de soutien aux écoles de musique.

Ainsi, l'Avenir de Saint-Vit et ses environs a déposé une demande de subvention en date du 7 février 2017.

I. Éligibilité de l'association

L'école de musique de l'Avenir de Saint-Vit et de ses environs compte 87 élèves pratiquant 11 disciplines instrumentales différentes (batterie, clarinette, flûte traversière, saxophone, contrebasse, trompette, piano, tuba, trombone, hautbois, chant) auxquels s'ajoutent la formation musicale et un atelier improvisation. Adhérente à la Confédération Musicale de France, les élèves peuvent se présenter aux examens de fin de cycle. Par ailleurs, adossé à l'Harmonie, les élèves sont invités à pratiquer ensuite au sein de l'orchestre junior puis au sein de l'orchestre d'harmonie.

L'association présente une tarification annuelle comprise entre 396 € et 540 € pour un enseignement conjuguant la formation musicale et un instrument.

Le résultat du compte de résultat 2016 de l'association est de – 3 596 € réparti entre +12 980 € de l'harmonie et – 16 576 € de l'école de musique.

Le bilan de l'association fait apparaître des fonds propres de 51 000 €.

Le financement de l'école de musique en 2016 est assuré par les droits de scolarité et les subventions de la commune de Saint-Vit (9 000 €), du Département du Doubs (5 340 €).

- ⇒ L'école de musique de l'Avenir de Saint-Vit et ses environs remplit les critères d'éligibilité d'une école de musique locale.

II. Calcul de la subvention

L'école de musique compte 31 élèves de moins de 25 ans domiciliés dans le Grand Besançon. L'équipe enseignante est salariée via Profession Sport principalement pour un montant en 2016 de 45 784 €.

Compte tenu du calcul précisé par le règlement du fonds d'aide aux écoles de musique, délibéré en date du 17 décembre 2015, le montant de la subvention octroyée à l'association est de 2 606 € pour l'année 2017.

Pour information, cela porte à 248 599 € le montant des subventions attribuées aux écoles de musique locales et structurantes pour l'exercice 2017.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention d'un montant de 2 606 € accordée à l'école de musique associative « L'Avenir de Saint-Vit et ses environs », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique, en tant qu'école de musique dite locale, pour l'année 2017.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 15 MAI 2017



Contrôle de légalité